

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
désignant des délégués au Conseil supérieur de
l'Audiovisuel**

A.Gt 04-11-1998

M.B. 06-11-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'Audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore et spécialement les articles 15 et 17;

Vu l'arrêté du 27 octobre 1997 désignant des délégués au Conseil supérieur de l'Audiovisuel,

Arrête :

Article 1er. - Démission honorable est accordée à Mme Monica Glineur et M. André Mignolet au Collège d'avis et au Collège de la publicité.

Article 2. - M. Manuel Merodio et M. Benoît Parmentier sont désignés au Collège d'avis et au Collège de la publicité en qualité de délégués du Gouvernement.

Article 3. - La Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Bruxelles, le 4 novembre 1998.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,

Mme L. ONKELINX